



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-5-12-1

Séance du vendredi 15 mai 2020

PLAN DE SOUTIEN DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE L'EPIDEMIE DE COVID-19 ET SES CONSEQUENCES

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, M. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE :

M. ADRIAN.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.

Mme MULLER Betty donne procuration à M. HABIG.

M. TRIMAILLE donne procuration à Mme DREXLER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ayant notamment déclaré l'état d'urgence sanitaire pour une durée de deux mois à compter du 24 mars 2020,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-2-12-3 du 24 avril 2020 portant premières mesures d'urgence dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 et ses conséquences, laquelle donne délégation à la Commission permanente pour adopter les mesures nécessaires à la limitation des conséquences de cette épidémie dans toutes les politiques sectorielles départementales,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-2-12-4 du 24 avril 2020 portant adaptation des politiques et aides départementales dans le cadre de l'épidémie de covid-19 et de la gestion de ses conséquences,

VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le plan de soutien départemental dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 et ses conséquences, tel que figurant dans les annexes 1 à 10, comprenant 32 mesures déclinées en 10 thématiques comme suit :

1. Attractivité des territoires et Tourisme

- *Mesure n° 1 : Maintenir le niveau d'engagement du Département auprès de ses satellites*
- *Mesure n° 2 : Dynamiser le secteur touristique par la mise en place d'actions innovantes*

2. Solidarités de proximité

- *Mesure n° 1 : Résoudre la fracture numérique des territoires en matière d'offre de soins*
- *Mesure n° 2 : Soutenir l'achat d'équipements en matériel médical et paramédical au titre de 2020*

3. Culture, Archives et Lectures publiques

- *Mesure n° 1 : Accompagner les partenaires en jouant le rôle d'interface entre les acteurs de terrain et les interlocuteurs des différentes administrations*
- *Mesure n° 2 : Recenser les besoins des partenaires pour cibler la création d'un dispositif de soutien exceptionnel adapté et cohérent*
- *Mesure n° 3 : Dynamiser la filière culturelle via le Pass Culture*
- *Mesure n° 4 : Rouvrir les bâtiments départementaux au public dans des conditions satisfaisantes*
- *Mesure n° 5 : Recueillir le témoignage des Haut-Rhinois sur le confinement et la crise COVID-19*
- *Mesure n° 6 : Accompagner la réouverture au public des bibliothèques et médiathèques du réseau départemental*

4. Education et Jeunesse

- *Mesure n° 1 : Renforcer l'équipement en tablettes des enseignants en augmentant le nombre de tablettes mises à disposition des enseignants dans le cadre de l'appel à projets annuel « équipements mobiles connectés »*
- *Mesure n° 2 : Accompagner la réouverture des collèges par la mise en place d'une mission spécifique interservices*
- *Mesure n° 3 : Faire un état des lieux de la santé financière des demi-pensions des collèves*
- *Mesure n° 4 : Recenser les besoins des associations œuvrant en faveur de la jeunesse pour mettre en place des mesures de soutien adaptées*

5. Sport et Vie associative

- *Mesure n° 1 : Lancer une large étude de l'impact de la crise sanitaire sur les clubs sportifs*
- *Mesure n° 2 : Valoriser les acteurs sportifs alsaciens par la nomination d'Ambassadeurs sportifs d'Alsace*

6. Coopération transfrontalière et bilinguisme

- *Mesure n° 1 : Inscrire la santé au cœur de la coopération transfrontalière*
- *Mesure n° 2 : Faire émerger des solutions transfrontalières pour la relance de l'économie*
- *Mesure n° 3 : Poursuivre la promotion du bilinguisme*

7. Routes, Voirie et Infrastructures

- *Mesure n° 1 : Prioriser le programme de Sécurité en Traverse d'Agglomération et ajuster l'enveloppe départementale pour permettre la réalisation de tous les travaux communaux envisagés en 2020*
- *Mesure n° 2 : Accompagner le déconfinement par le rétablissement d'un haut niveau de surveillance du réseau routier*
- *Mesure n° 3 : Prioriser et réorienter le programme des couches de roulement*

8. Habitat

- *Mesure n° 1 : Renforcement du soutien apporté aux ménages en situation de vulnérabilité énergétique au titre de la rénovation énergétique de leur logement*

9. Solidarités

- *Mesure n°1 : Création d'un dispositif de soutien exceptionnel 2020 pour les structures partenaires de la Collectivité dans le champ de la Solidarité*
- *Mesure n°2 : Assouplissement du dispositif FSL*
- *Mesure n°3 : Renforcement des moyens dans les MECS*
- *Mesure n°4 : Soutien des EHPAD et foyers pour personnes en situation de handicap dans l'organisation des visites des familles des résidents*
- *Mesure n°5 : Dérogations à titre exceptionnel aux conditions, modalités et montant des prestations d'aides sociales en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap*

10. Environnement et Cadre de Vie

- *Mesure n° 1 : Créer une cellule transfrontalière de résilience et innovation transversale*
- *Mesure n° 2 : Valoriser les filières courtes en matière agricole*
- *Mesure n° 3 : Maintenir le soutien départemental aux structures œuvrant en faveur de la protection de l'environnement*
- *Mesure n° 4 : Soutenir les syndicats mixtes de montagne*

- Approuve les modifications temporaires du règlement intérieur du fonds de solidarité pour le logement qui en découlent, figurant en annexe 9a,
- Précise que les mesures nécessitant un vote en DM1 entreront en vigueur à la date à laquelle la délibération correspondante aura force exécutoire,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à prendre toutes les décisions nécessaires à l'application et l'exécution des présentes décisions,
- Approuve la création d'un fonds d'urgence solidarité à destination des associations alsaciennes et approuve en conséquence le règlement de ce fond tel qu'il figure en annexe 11,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à prendre toutes les décisions utiles dans le cadre de la mise en œuvre de ce fonds.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité